



ACCÈS DU PUBLIC AUX ESPÈCES
ACTUALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX À FIN 2020

Juillet 2021

Vue d'ensemble

Le groupe de travail sur l'accessibilité aux espèces, mandaté par le Comité de pilotage de la filière fiduciaire que préside la Banque de France, a procédé à une mise à jour du recensement des points d'accès aux espèces en métropole qui avait été publié en juillet 2020. L'accessibilité aux espèces constitue l'un des cinq piliers de la politique nationale de gestion des espèces.

Cette actualisation confirme le maintien d'une très bonne accessibilité aux espèces sur le territoire, par le biais du réseau d'automates et des points de distribution d'espèces privatifs (relais commerçants et assimilés, ouverts aux clients d'un seul réseau). Si on reprend, par exemple, l'indicateur d'accessibilité relatif à la proportion de la population située à moins de 10 minutes (en temps de trajet en voiture) du point d'accès le plus proche (distributeur de billets ou point d'accès privatif), on obtient une part de 99,3% à fin 2020, contre 99,4% à fin 2019.

Concernant les nombres de distributeurs et de points privatifs, à fin 2020, la France métropolitaine compte 48 710 distributeurs de billets en activité, contre 50 316 un an auparavant (et 52 451 fin 2018), soit une baisse de 3,2%, inférieure à celle observée l'an dernier (-4,1%). De plus, compte tenu de la crise sanitaire, il est possible que des distributeurs, qui n'étaient pas en état de fonctionnement pour différentes raisons, aient pu être remis en état en 2021.

La diminution du nombre de DAB est concentrée sur les communes les plus peuplées et les mieux équipées. C'est la raison pour laquelle ce recul n'a qu'un impact très marginal sur les indicateurs d'accessibilité. Par exemple, la part de la population qui se situe à moins de 10 minutes (en temps de trajet en voiture) d'un distributeur de billets est passée de 94,9% à 94,8%. La légère réduction du nombre de distributeurs opérée par les banques relève donc d'une rationalisation du parc d'automates et n'est pas de nature à altérer l'accès aux espèces pour la population, au vu de ces données.

Quant au nombre de points d'accès privatifs (points de retrait d'espèces chez les commerçants), qui avait fortement progressé (+10,1%) fin 2019 par rapport à fin 2018, il est quasi-stable à fin 2020 (25 145 points, contre 25 536 points fin 2019, soit un repli de 1,5%).

Ces données portent sur une année 2020 qui a profondément été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Celle-ci s'est traduite par des confinements, des fermetures administratives de commerce et une forte baisse des retraits aux DAB. Dans ce contexte exceptionnel, les acteurs de la filière fiduciaire ont été réactifs et se sont concertés, ce qui a permis, globalement, au parc de DAB d'être maintenu dans un bon état opérationnel. La robustesse des circuits d'alimentation du territoire en billets a été démontrée tout au long de la crise, permettant à chacun de conserver la liberté de régler ses achats en espèces s'il le souhaite, particulièrement les populations les plus fragiles ou habitant en milieu rural.

1. Évolution du nombre de points d'accès entre fin 2018 et fin 2020

À fin 2020, le nombre de DAB actifs en France métropolitaine s'établit à 48 710 automates, soit une diminution de 3,2% par rapport à fin 2019 (-1 610 automates), après un recul de 4,1% en 2019 par rapport à 2018 (cf. tableau 1).

Tableau 1 : nombre de distributeurs de billets en métropole selon la taille de la commune d'implantation

Population	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020	Taux d'évolution 2018-2019	Taux d'évolution 2019-2020
0 - 499 habitants	182	187	186	2,7%	-0,5%
500 - 999 habitants	734	714	715	-2,7%	0,1%
1000 - 1999 habitants	2 503	2 470	2 401	-1,3%	-2,8%
2000 - 4999 habitants	8 059	7 804	7 623	-3,2%	-2,3%
5000 - 9999 habitants	8 672	8 403	8 150	-3,1%	-3,0%
10000 habitants et plus	32 301	30 738	29 635	-4,8%	-3,6%
Total	52 451	50 316	48 710	-4,1%	-3,2%

Le nombre de points d'accès privatifs (relais commerçants et points d'accès assimilés)¹ est quasi-stable (-1,5%), passant de 25 536 points d'accès à fin 2019 à 25 145 points d'accès à fin 2020, après la forte hausse de 10,1% observée en 2019 (cf. tableau 2). Les commerces retenus sont ceux ayant enregistré au moins une opération en 2020. La période très particulière, du fait de la crise sanitaire, qui est couverte (l'année 2020) a pu compliquer le recensement de ces points privatifs par certains établissements, les commerces ayant connu des fermetures administratives durant plusieurs parties de l'année.

Tableau 2 : nombre de points d'accès privatifs en métropole selon la taille de la commune d'implantation

Population	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020	Taux d'évolution 2018-2019	Taux d'évolution 2019-2020
0 - 499 habitants	3 274	3 351	3 291	2,4%	-1,8%
500 - 999 habitants	4 847	5 098	4 983	5,2%	-2,3%
1000 - 1999 habitants	5 622	5 961	5 861	6,0%	-1,7%
2000 - 4999 habitants	4 420	4 905	4 864	11,0%	-0,8%
5000 - 9999 habitants	1 497	1 778	1 744	18,8%	-1,9%
10000 habitants et plus	3 542	4 443	4 402	25,4%	-0,9%
Total	23 202	25 536	25 145	10,1%	-1,5%

Au total, le nombre de points d'accès aux espèces en métropole, toutes natures confondues, se replie légèrement (73 855 points d'accès à fin 2020 contre 75 852 points d'accès à fin 2019, soit -2,6%).

De même que dans les rapports sur l'état des lieux de l'accès du public aux espèces en France métropolitaine publiés en juillet 2019 et en juillet 2020, les commerçants pratiquant le cash-back ne

¹ Les points d'accès privatifs sont des services privatifs de distribution d'espèces accessibles uniquement aux clients de leur réseau d'appartenance. Le groupe de travail a recensé à ce titre les points Nickel de BNP Paribas, les relais CA du Crédit Agricole, les points relais du Crédit Mutuel, ainsi que les différents points de contact de La Banque Postale (bureaux de poste sans distributeur de billets, agences postales communales et intercommunales, relais poste commerçants).

sont pas inclus dans cette mise à jour, en raison de l'impossibilité d'identifier la totalité des commerçants offrant ce service, qui demeure, globalement, très peu utilisé en France.

2. Équipement des communes et des populations en points d'accès

Le nombre total de communes équipées d'au moins un DAB passe de 6 572 communes à fin 2019 à 6 545 communes à fin 2020, soit une diminution de 27 communes (-0,4%).

Ainsi que cela a déjà été constaté entre 2018 et 2019, cette évolution résulte d'un double mouvement reflétant l'adaptation des réseaux existants aux besoins des populations :

- 58 communes qui étaient équipées d'au moins un DAB à fin 2019 n'ont plus aucun distributeur actif à fin 2020.

Ces communes comptent en moyenne 2 112 habitants et étaient équipées d'un ou de deux DAB à fin 2019. À l'exception de 23 communes, elles comptent au moins un point d'accès privatif sur leur territoire à fin 2020.

- 31 communes sans aucun DAB à fin 2019 sont désormais équipées d'au moins un DAB à fin 2020.

Ces communes sont peuplées, en moyenne, de 2 123 habitants et sont désormais équipées, à fin 2019, d'un à trois DAB.

Tableau 3 : nombre de communes équipées d'au moins un distributeur de billets en métropole selon leur population

Population	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020	Taux d'évolution 2018-2019	Taux d'évolution 2019-2020
0 - 499 habitants	167	172	173	3,0%	0,6%
500 - 999 habitants	568	562	561	-1,1%	-0,2%
1000 - 1999 habitants	1 413	1 404	1 386	-0,6%	-1,3%
2000 - 4999 habitants	2 362	2 357	2 353	-0,2%	-0,2%
5000 - 9999 habitants	1 141	1 140	1 136	-0,1%	-0,4%
10000 habitants et plus	937	937	936	0,0%	-0,1%
Total	6 588	6 572	6 545	-0,2%	-0,4%

Du fait de la légère baisse du nombre de communes équipées, le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus résidant dans une commune bénéficiant d'au moins un DAB sur son territoire diminue très faiblement (-63 605 personnes entre fin 2019 et fin 2020, soit -0,2%). Cette évolution est un peu plus marquée que la quasi-stabilité constatée à fin 2019 (-31 177 personnes entre fin 2018 et fin 2019, soit -0,1%).

Tableau 4 : nombre et part des personnes âgées de 15 ans et plus résidant dans une commune équipée d'un distributeur de billets

Population	Décembre 2018	Part en décembre 2018	Décembre 2019	Part en décembre 2019	Décembre 2020	Part en décembre 2020
0 - 499 habitants	49 310	1,4%	50 763	1,5%	50 963	1,5%
500 - 999 habitants	366 652	9,6%	363 032	9,5%	362 371	9,5%
1000 - 1999 habitants	1 755 932	34,0%	1 745 470	33,8%	1 722 101	33,4%
2000 - 4999 habitants	6 299 430	79,3%	6 286 914	79,2%	6 277 552	79,1%
5000 - 9999 habitants	6 464 558	99,3%	6 458 526	99,2%	6 441 024	98,9%
10000 habitants et plus	25 933 617	100,0%	25 933 617	100,0%	25 920 706	100,0%
Total	40 869 499	77,4%	40 838 322	77,4%	40 774 717	77,3%

Lecture : en décembre 2018, 9,6% des habitants de 15 ans et plus des communes de 500 à 999 habitants disposaient d'au moins un DAB dans leur commune (soit une population représentant 366 652 habitants). En décembre 2020, ce chiffre s'élevait à 9,5% de la population de ces communes soit 362 371 personnes.

En intégrant les points d'accès privés à l'analyse, il apparaît que le type d'équipement dont disposent les communes à fin 2020 est particulièrement stable :

- 18,7% des communes bénéficient d'au moins un distributeur de billets sur leur territoire (contre 18,9% à fin 2019),
- 24,7% d'entre elles ne comptent aucun DAB mais disposent d'au moins un point d'accès privé (contre 24,8% à fin 2019) et
- 56,6% des communes ne disposent d'aucun point d'accès aux espèces (contre 56,3% à fin 2019).

Tableau 5 : évolution du nombre de communes selon le type de point d'accès présent sur leur territoire entre décembre 2018 et décembre 2020

Type de point d'accès	Décembre 2018	Part en décembre 2018	Décembre 2019	Part en décembre 2019	Décembre 2020	Part en décembre 2020
Communes équipées d'au moins un DAB	6 588	18,9%	6 572	18,9%	6 545	18,7%
Communes sans DAB équipées d'au moins un point d'accès privé	8 528	24,5%	8 640	24,8%	8 592	24,7%
Communes sans DAB ni point d'accès privé	19 725	56,6%	19 629	56,3%	19 704	56,6%

Au global entre 2018 et 2020, la place des points d'accès privés dans l'accessibilité aux espèces tend à augmenter alors que celle des distributeurs de billets, points d'accès à caractère universel, diminue.

Tableau 6 : nombre et part des personnes âgées de 15 ans et plus selon le type d'équipement de leur commune de résidence

Type de point d'accès	Décembre 2018	Part en décembre 2018	Décembre 2019	Part en décembre 2019	Décembre 2020	Part en décembre 2020
Communes équipées d'au moins un DAB	40 869 499	77,4%	40 838 322	77,4%	40 774 717	77,2%
Communes sans DAB équipées d'au moins un point d'accès privé	6 367 265	12,1%	6 473 448	12,3%	6 482 556	12,3%
Communes sans DAB ni point d'accès privé	5 544 396	10,5%	5 469 389	10,4%	5 523 887	10,5%

3. Indicateurs de mesure de l'accessibilité consolidés à fin 2020

La baisse du nombre de points d'accès observée entre 2018 et 2020 est principalement portée par la baisse du nombre de DAB à fin 2019 et à fin 2020. Celle-ci se traduit par une légère diminution du nombre de DAB pour 10 000 habitants, qui s'élève à 9,2 DAB à fin 2020 (contre 9,5 en décembre 2019 et 10 en décembre 2018). En intégrant les relais, la France métropolitaine compte 14 points d'accès pour 10 000 habitants fin 2020, en légère baisse par rapport à 2019 (14,4 points d'accès) et après une évolution stable entre 2018 et 2019.

Lorsque le nombre de retraits des habitants est pris en compte l'évolution de l'offre semble compatible avec l'évolution de la demande d'espèces. Le nombre de points d'accès par million de retraits est quasi-stable entre 2018 et 2020, avec 47,6 points d'accès par million de retrait à fin 2020 contre 47,3 points à fin 2018. Le nombre de DAB diminue un petit peu plus rapidement que le nombre de retraits, avec 31,4 DAB recensés par million de retraits à fin 2020 (contre 32,4 à fin 2019 et 32,8 à fin 2018).

L'indicateur relatif à la distance aux points d'accès indique que 82,8% de la population est située à moins de 5 minutes du distributeur de billets le plus proche. Cette part monte à 94,9% lorsque l'on considère la population située à moins de 10 minutes d'un distributeur de billets et à 99,2% celle à moins de 15 minutes. L'accès aux distributeurs de billets selon le temps de trajet est quasiment stable entre 2018 et 2020 : ces parts s'élevaient respectivement à 83%, 94,9% et 99,2% en 2019 et 82,9%, 94,9% et 99,2% en 2018.

En moyenne, le temps de trajet jusqu'au DAB le plus proche pour un habitant d'une commune non équipée se maintient à 8,2 minutes.

En intégrant les point d'accès privatifs à l'indicateur, la part de la population située à moins de 5 minutes d'un point d'accès s'élève à 94,5%. En considérant l'accès à moins de 15 minutes, la quasi-totalité de la population (99,9%) est située à proximité d'un point d'accès à fin 2020. Ces chiffres sont également quasiment stables depuis 2018.

Tableau 7 : part de la population située à moins de « x » minutes du point d'accès aux espèces le plus proche

Temps de trajet	2018		2019		2020	
	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche
5 min	82,9%	94,4%	83,0%	94,6%	82,8%	94,5%
10 min	94,9%	99,4%	94,9%	99,4%	94,9%	99,3%
15 min	99,2%	99,9%	99,2%	99,9%	99,2%	99,9%